



# Appel à candidature

## RESPONSABLE DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

Le Responsable Départemental de l'Arbitrage est licencié à la Fédération. Il est au minimum Arbitre de Ligue.

### Rôle et missions :

En conformité avec la réglementation de l'arbitrage :

- Il choisit les juges et arbitres pour les compétitions départementales
- Il organise les sessions départementales de formation et d'examen d'arbitrage
- Il compose le jury de chaque session et en assure la coordination
- Il transmet dans les meilleurs délais, les résultats au DTD et en informe le président du comité départemental
- Il veille à l'actualisation des connaissances des arbitres déjà diplômés
- Il organise l'arbitrage lors des manifestations départementales, en veillant à la sécurité des compétiteurs, dans le respect des règlements en vigueur.

En plus, il émet un avis sur la liste des arbitres départementaux susceptibles d'être promus au niveau régional en concertation avec le comité départemental.

Sur convocation, il participe à la réunion du responsable national ou régional de l'arbitrage, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives concernant l'arbitrage.

Pour remplir ses missions, le responsable départemental de l'arbitrage dispose des moyens administratifs et financiers qui sont mis à sa disposition par la fédération et le comité départemental.

Il présente à la fin de chaque saison sportive, le rapport général de ses activités et le cas échéant les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ses missions.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur CV accompagné d'une lettre de motivation par courrier adressé avant **le 25 août 2020** au :

**Comité Départemental de Karaté  
Du Bas-Rhin  
7, Rue des Orchidées  
67150 Nordhouse**

Je vous remercie pour votre implication au sein du Comité départemental de karaté du Bas-Rhin, je vous adresse Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jérémy Goetz